

Une réconciliation postcoloniale ? La construction de la violence coloniale dans le discours officiel algérien à l'épreuve de la « Nostalgie » (1999-2005)

Lou K.

Lou K. est doctorante en histoire et science politique à l'Université de Leeds. Son projet de thèse se focalise sur l'époque de l'après-guerre civile en Algérie (1999-2022), lorsque la mémoire émerge comme un champ politique à part entière, et explore l'impact des discours sur les relations franco-algériennes et l'opinion publique. Elle a reçu un soutien de l'IRMC afin de réaliser un terrain à Alger.

En mai 2024, par le biais de la Commission officielle franco-algérienne d'historiens, dont le but est de « regarder ensemble la période historique » du colonialisme français en Algérie, l'État algérien a transmis à la France une liste de biens à lui restituer (Agence France-Presse, 2024). Cette demande, qui s'inscrit dans une politique mémorielle imaginée dans le but d'améliorer les relations entre les deux pays, fait remarquablement écho aux années 1999-2005.

Cette période de passage de « l'espoir à la désillusion » était initialement lue comme un moment de « réconciliation » dans la pratique commémorative et discursive française et algérienne (Baghzouz, 2010, 508). Dans le travail amorcé de « refondation » de leurs relations en 1999, les autorités algériennes jonglaient avec l'idée que le colonialisme correspondait à une forme de « modernité » introduite par « effraction », et à l'origine d'une « dette morale » de la violence coloniale¹. Toutefois, cette tentative de réconciliation s'est soldée par un réel refroidissement des relations bilatérales, notamment après le vote par le Parlement français de la loi du 23 février 2005 portant sur le legs positif du colonialisme français (Thénault, 2008). Mais cette polémique tend à occulter ce qui semble être un tournant dans la représentation étatique du colonialisme, à la fois en France et en Algérie, notamment dans celle

de la violence coloniale dans le discours algérien de 1999 à 2005. En effet, 2005 précipite un nombre important de revendications autour de la reconnaissance des méfaits coloniaux et de leurs remédiations. La violence coloniale est évoquée avec plus de virulence à la suite de l'adoption de la loi du 23 février. Au même moment, les dénonciations du racisme structurel et de la discrimination raciale qui s'organisent en France participent à mettre l'accent sur la violence coloniale physique plutôt que morale.

Nous soutenons ici qu'après l'adoption de la loi du 23 février 2005, le discours algérien s'est focalisé sur certains moments-clés, comme le 8 mai 1945, pour articuler une demande accrue de reconnaissance symbolique. En cela, le 8 mai devient un rival des séquences valorisées jusque-là, qui mettaient davantage en avant les actions des révolutionnaires algériens (par exemple celles du 1^{er} novembre 1954) que les répressions coloniales (Peyroulou, 2013). Nous en puons quelques illustrations dans l'ample revue des discours officiels algérien et français entreprise dans le cadre de nos travaux de thèse, pour dépasser la tendance à représenter les positions algériennes comme arc-boutées et statiques.

Représentations de la violence

Les discours officiels algérien et français convoquent, de manière plus ou moins voilée, certains types de violence : morales/légales, physiques et économiques. Sont aussi cités des événements violents perpétrés ou cautionnés par l'État français, comme ceux du 17 octobre 1961. Cette date est plus volontiers évoquée par des représentants algériens, sans grande surprise. La position algérienne est souvent perçue comme centrée autour de la demande de « repentance » de la part de la France, ce que le début de la période contredit néanmoins²,

Colonne sur la couverture du *Moudjahid Culturel* du 11 mai 1977.
© Lou K.



notamment parce qu'aucune demande d'excuses n'est faite sous Bouteflika avant 2005 : le discours officiel algérien ne fait aucune mention de « pardon », d'« excuses » ni de « repentance » avant la promulgation de la loi du 23 février 2005. Après la promulgation, ces champs lexicaux, ainsi que celui de la « mémoire », sont bien plus fréquemment mobilisés³.

Dans le premier discours de Bouteflika sur le sol français le 14 juin 2000, à l'Assemblée nationale, la représentation de la violence coloniale est polarisée, prise entre besoin de reconnaissance et souci de faciliter la réconciliation. Le ton est cependant aux retrouvailles, et l'accent est mis sur les liens qui unissent les deux pays. Nous voyons là un trait caractéristique du discours algérien de l'époque et un marqueur de la portée diplomatique de ces prises de parole : le lien mis en exergue entre les deux pays est, en premier lieu, de nature humaine. Ce jour-là, Bouteflika parle de « retrouvailles entre deux peuples libres, si proches au fond l'un de l'autre malgré ou à cause des vicissitudes, qui pourrait parfois suggérer l'inverse » (*sic*). Les fondements sont jetés : les liens humains et affectifs sont mis en tension avec les vicissitudes, le sort, le destin, ou encore un passé colonial à peine esquissé.

Violence morale

La violence présentée par Bouteflika dans son discours de 2000 est principalement de nature morale. Il décrit le colonialisme – ou « la colonisation », expression presque exclusivement utilisée à l'époque – comme un affront à l'humanité entière. Il dénonce l'injustice fondamentale du système de l'indigénat et la souffrance morale provoquée par l'aliénation d'un individu à sa propre culture. Il s'agit là de la critique d'un système plutôt que d'événements isolés. Le caractère moral permet d'articuler une demande de reconnaissance :

De vénérables institutions, comme l'Église – des États aussi vieux que le vôtre – monsieur le Président, n'hésitent pas, aujourd'hui, à confesser les erreurs, et parfois les crimes les plus iniques, qui ont, à un moment ou à un autre, terni leur passé. De Galilée à la Shoah, qui fit vaciller sur ses bases la condition humaine, toutes ces mises à plat de l'histoire sont une

1. Propos tenus par Abdelaziz Bouteflika à l'Assemblée nationale le 14 juin 2000.

2. Voir notamment le discours tenu sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Un bon exemple est son discours de campagne à Toulon le 7 février 2007.

3. Ces résultats émanent de notre analyse systématique de plus de 230 discours de représentants des États français et algérien, de 1999 à 2012.

contribution inappréciable à l'éthique de notre temps [...]. Le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré.

L'évocation de la France occupée pendant la Deuxième Guerre mondiale sert à décrire la souffrance algérienne. Cette comparaison avec d'autres injustices historiques, encore vives dans la mémoire collective française, permet d'appuyer une demande forte de reconnaissance de la guerre en tant que telle, et de dénoncer les manquements de la France à ses obligations morales et légales⁴. Pour cause, le président Chirac, lors de sa première visite d'État en Algérie en décembre 2001, parle d'une histoire « plus difficile » entre l'Allemagne et la France, tandis qu'il inscrit les relations franco-algériennes « dans la nature des choses ». Ce faisant, il minore le souvenir de la violence coloniale. Dans cet extrait, comme Chirac, Bouteflika recourt à l'histoire commune de la France avec l'Allemagne pour esquisser une réconciliation franco-algérienne ; mais il le fait dans le but de dire la souffrance algérienne et non de la minimiser. Au lieu d'adopter une vision ambivalente du colonialisme – qui apparaît dans d'autres aspects de son discours, notamment lorsqu'il parle de la modernité supposée à laquelle l'Algérie a accédé grâce à la France –, cette critique permet une condamnation surprenante et forte de « néocolonialisme ».

Ce discours représente la genèse d'une critique qui se développera après 2005 sur le fait colonial comme crime contre l'humanité. Cette construction, celle d'une violence répressible par la loi, deviendra particulièrement populaire. En 2010, un groupe de 125 députés algériens souhaitent que l'Algérie vote un texte pour criminaliser la colonisation française, et ont pour objectif de « créer des tribunaux spéciaux pour juger les responsables de crimes coloniaux » (Achoura, 2010). Cette judiciarisation permet aussi de donner une portée internationale à leurs discours sur la violence coloniale : en attirant l'attention des pays sur la chose, l'Algérie cherche à légitimer sa quête de reconnaissance à travers le droit international.

Violence physique

4. Voir la loi du 10 octobre 1999 sur l'adoption de l'expression « la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc » (sic).

5. Propos repris par Liauzu et Branche dans « La responsabilité des historiens face à l'histoire coloniale », *Le Monde*, 20 septembre 2005.

6. « Incompréhensions » est un terme que nous empruntons à Jacques Chirac, en visite à Alger le 3 mars 2003. « La pulsion originelle » vient d'un discours de Bouteflika, lu en son nom, le 8 mai 2006, dont les propos sont repris par Pierre Vermeren dans *Le Figaro* du 10 mars 2021.

Le discours sur la violence physique, comme on le connaît aujourd'hui, ne cristallise qu'à partir de 2005. Dès lors, les dates-clés comme le 8 mai 1945 feront systématiquement l'objet de commémorations en Algérie sous l'égide des autorités centrales, dans les localités concernées. La commémoration de la mémoire du colonialisme est d'ailleurs réinvestie par l'État, ce dont témoignent la construction de monuments à la gloire des martyrs de la guerre, qui ne s'interrompt pas au moment de la guerre civile. La commémoration de la guerre de Libération est centralisée sous l'autorité du ministère des *Moudjahidine* par décret exécutif, le jour symbolique du 19 mars 2000 (Alcaraz, 2010). Lors des commémorations du 8 mai 2005, le chef de l'État algérien livre sa critique la plus acerbe de la violence coloniale, parlant de « génocide permanent », de « fours crématoires », faisant ainsi un parallèle direct entre le colonialisme français et le nazisme. À Sétif, par exemple, il évoque :

la tragédie de l'invasion, de l'extermination et de la destruction, les injustices de l'occupant, qui s'est ingénié à mettre en œuvre un projet macabre dont l'objectif était une Algérie sans peuple [...], une terre sans hommes et sans mémoire⁵.

Dès lors s'installe un discours officiel axé sur des représentations détaillées et sanglantes. La violence ne résulte plus d'« incompréhensions » mutuelles, conception alors développée par l'État français. Elle est en effet désormais présentée comme inhérente à la « pulsion originelle » de la machine coloniale⁶. La référence au nazisme permet à la fois de rendre la souffrance algérienne compréhensible auprès des Français et d'en montrer la violence radicale.

La mobilisation du lien humain unissant la France et l'Algérie va également prendre une autre forme au fur et à mesure du refroidissement des relations bilatérales. Elle servira aux autorités algériennes à condamner la violence coloniale. En 2004, moment où le projet de loi est déjà public, Bouteflika célèbre en grande pompe la Journée nationale de l'émigration, et choisit la date importante du 17 octobre, anniversaire du massacre des participants à la manifestation du

Front national de Libération (FLN) en 1961, à Paris. Bouteflika parle de « répression », de « torture » et d'« assassinats » pratiqués par « les bourreaux colonialistes », ainsi que du « patriotisme » et du « sacrifice » des émigrés. Cette commémoration est des plus importantes parce qu'elle marque un élargissement du récit national algérien aux militants de la Fédération de France du FLN, alors que le régime les avait longtemps écartés de la liste des représentants légitimes du nationalisme algérien. Ainsi, la reconnaissance de la violence coloniale est renforcée par le vecteur de l'émigration algérienne, qui étend la question à l'échelle internationale. En France, le *Mouvement des Indigènes de la République*, qui marque cette année charnière, choisit d'ailleurs l'anniversaire du 8 mai pour sa première marche, lors de laquelle il dénonce « la répression inouïe » qui s'est abattue sur les Algériens du Nord-Constantinois⁷.



Illustration en couverture du *Moudjahid Culturel* du 3 novembre 1972. © Lou K.

Aujourd'hui, les revendications de l'Algérie par rapport au passé colonial sont souvent présentées comme un « levier » au service « d'intérêts supérieurs » (Thénault, 2021) ou d'intérêt stratégiques. Il n'est pas rare que les

déclarations d'acteurs officiels soient perçues comme creuses car dissimulant d'autres motivations, notamment personnelles. Cependant, la période de « refondation », qui prend un tournant pour le pire en 2005, marque un rapprochement économique et politique qui n'aboutit pas car les acteurs concernés, malgré des efforts concrets, sont fondamentalement en désaccord sur leurs visions du passé. En Algérie, ce désaccord mène à un recadrage de la violence coloniale. Celle-ci, initialement située sur le plan moral, est désormais déclinée sur le plan physique. L'audience à laquelle s'adresse le gouvernement algérien change également, suivant l'initiative de certains acteurs issus de la société civile, avec un intérêt pour la judiciarisation et l'internationalisation de la demande de reconnaissance des faits coloniaux⁸.

Références

- ACHOURA Ryma, 2010, « Algérie : retour de bâton contre la colonisation », *Libération*, 11 février.
- AGENCE FRANCE-PRESSE (AFP), 2024, « Alger transmet officiellement à Paris une liste de biens à lui restituer », *Le Figaro*, 28 mai.
- AGERON Charles-Robert, 2012, « Mai 1945 en Algérie : enjeu de mémoire et histoire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 4, n° 108, 68-73.
- ALCARAZ Emmanuel, 2010, « Les monuments aux martyrs de la guerre d'indépendance algérienne : monumentalité, enjeux de mémoire et commémorations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 237, 125-146.
- BAGHZOUZ Aomar, 2010, « Les relations algéro-françaises depuis 2000 ou la quête d'une improbable refondation », *L'Année du Maghreb*, vol. 6, 507-526.
- PEYROULOU Jean-Pierre, 2008, « Le cas de Sétif-Kherrata-Guelma (Mai 1945) », *SciencesPo*, 21 mars.
- ROBINE Jérémie, 2006, « Les "indigènes de la République" : nation et question postcoloniale », *Hérodote*, vol. 1, n° 120, 118-148.
- THÉNAULT Sylvie, 2008, "Review of Mémoires d'empire: la controverse autour du "fait colonial" by R. Bertrand", *Le Mouvement Social*, n° 225, 122-123.
- THÉNAULT Sylvie, 2021, « Sylvie Thénault : sur la guerre d'Algérie, "parler de 'réconciliation' n'a pas de sens" », *Le Monde*, 5 février.

7. Extrait de l'Appel pour les assises de l'anticolonialisme repris dans Robine (2006).

8. Voir les revendications du « Nuremberg » algérien de la Fondation du 8 mai décrite par Charles-Robert Ageron (2012).